

Démarches à faire auprès de la Commune de Chaudfontaine en vue de l'ouverture de votre commerce

Toute ouverture, réouverture, changement de propriétaire ou d'exploitant d'un établissement accessible au public doit faire l'objet d'une information auprès du Service Economie, et cela, préalablement à l'ouverture.

Service Economie-Commerce :
Echevinat des Travaux Publics, de la Propreté, des Plantations,
de l'Economie et du Commerce
Rue de la Vesdre, 47
4051 Vaux-sous-Chèvremont

TEL : 04/ 361 55 49

FAX : 04/ 361 55 68

economie@chaudfontaine.be

Préalablement à l'ouverture de votre commerce, il vous faudra contacter les services communaux suivants :

Le Service Economie afin de vous renseigner par rapport aux points suivants :

1. la déclaration obligatoire d'implantation commerciale pour les commerces dont la surface commerciale est égale ou inférieure à 400 m² de surface commerciale nette (**formulaire en annexe à compléter**) ;
2. l'occupation privative du domaine public (permanente ou temporaire) (ex: terrasse, tonnelle,...) ;
3. la possibilité de « reportage » gratuit dans la rubrique « Place des Entreprises » du magazine communal *Vivre à Chaudfontaine* et reprise de votre activité dans le répertoire économique du site internet de la commune ;
4. l'adhésion gratuite à la convention "chèques commerces" offerts ou vendus par la Commune et qui peuvent être dépensés chez les commerçants adhérents.

Le Service de l'Urbanisme afin de vous assurer que vos transformations, constructions, changements d'affectation et/ou pose d'enseigne ne requièrent pas un permis d'urbanisme ou n'entrent pas en conflit avec des documents d'aménagement du territoire.

Le Service Sécurité (SSP) afin de :

1. vous assurer que votre activité ne requière pas un permis d'environnement ;
2. vous renseigner concernant l'ouverture d'un débit de boisson et l'exploitation de jeux de hasard ;
3. vous mettre en conformité avec les normes relatives à la sécurité et à la salubrité des établissements accessibles au public (demande d'avis du service incendie).

Le Service Taxes afin de vous renseigner quant à vos obligations en matière de taxes et redevances relatives à :

1. distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;
2. panneaux publicitaires fixes ;
3. force motrice ;
4. collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
5. entretien des égouts et canalisations de voirie ;
6. demande d'autorisation d'activités dans le cadre du permis d'environnement ;
7. prestations du service urbanisme ;
8. débits de boissons ;
9. personnel de bar ;
10. phone shops ;

11. night shops ;

et de vous fournir :

1. le calendrier des collectes des déchets (conteneur à puces, encombrants, papiers/carton et PMC) et des parcs à conteneurs (récyparc de Vaux/sous/Chèvremont et parc à déchets verts au fort d'Embourg) ;
2. les formulaires relatifs aux conteneurs à puce.

Pour tout problème de conteneur abîmé, collecte non effectuée, commande de conteneur (avec ou sans clé), changement d'utilisateur de conteneur, changement de volume de conteneur (gratuits), le call center d'**Intradel** est votre point contact au 04/240.74.74.

La **Ressourcerie du Pays de Liège** - <http://www.ressourcerieliege.be> se charge de collecter les encombrants sur votre commune. Renseignements au 04/220.20.00

Le Service Information afin de vous renseigner sur les possibilités d'insertions publicitaires payantes dans le magazine communal *Vivre à Chaudfontaine* distribué en toutes-boîtes à 10.000 exemplaires sur l'ensemble de la commune.

Contacts:

Service Economie : 04 36 15 549 conomie@chaudfontaine.be

Service Urbanisme: 04 36 15 480 urbanisme@chaudfontaine.be

Service Sécurité: 04 36 15 490 securite@chaudfontaine.be

Service Taxes: 04 36 15 440 taxes@chaudfontaine.be

Service Information : 04 36 15 637 vac@chaudfontaine.be